

# SYNPA-FO

## *Les brèves expresses*

Syndicat National des Producteurs d'Assurances & de Capitalisation – cgt-Force Ouvrière

Mardi 17 janvier 2006

### ***Plus de 700 signatures sur la lettre à Monsieur Gérard de la Martinière Président de la FFSA...***

Ce sont donc plus de 700 commerciaux qui ont contresigné la lettre à Gérard de la Martinière.

Bien que la campagne de signatures se poursuive, aujourd'hui ce qui est à l'ordre du jour est quand et comment allons nous « porter » cette lettre à la FFSA.

### ***Véhicule de fonction : refacturation des Km...***

Lors du CCE du 11 janvier 2006, les élus FO ont fait part de leur indignation devant la pratique de la direction consistant à refacturer aux salariés les Km effectués dans le cadre professionnel au-delà du quota prévu par les accords.

Tous les autres élus se sont joints à la demande de Force Ouvrière de supprimer toutes les refacturations en cours et d'ouvrir des négociations afin que tous les Km effectués par les commerciaux soient pris intégralement en charge par la direction.

La direction va étudier la question... Affaire à suivre

### *Élections... pas pour demain ?*

Les élections professionnelles devraient normalement se dérouler en mars 2006. Mais la direction n'a toujours pas soumis à la signature des organisations syndicales le projet de protocole d'accord. En effet, la direction après l'avoir refusée, vient d'accéder à la demande de la CFDT et de la CFTC de repousser les élections en mars 2007 sous prétexte du déménagement de la Tour Axa à Nanterre à la fin 2006 et donc de proroger les mandats existants jusqu'à cette date.

Ainsi donc un protocole d'accord prorogeant les mandats jusqu'en mars 2007 est soumis à la signature des syndicats. Pour être applicable, cet accord doit être signé **par tous les syndicats.**

Or, au jour où nous écrivons, l'unanimité est loin d'être acquise car pour sa part Force Ouvrière à considérer qu'il n'y avait aucune raison de repousser les élections et donc a refusé de ratifier le dit accord.

Déjà les grandes manœuvres se mettent en route. La direction avec la CFDT, la CFTC et peut-être d'autres va faire de la procédure pour que dans les faits les élections ne puissent se tenir dans les délais prévus par la loi. Nous ne savons si nous arriverons à faire en sorte que les élections aient bien lieu en mars 2006.

Mais déjà on peut s'interroger sur les raisons qui amènent la direction, la CFDT et le CFTC à ne pas vouloir d'élections. La question du déménagement de la Tour n'étant bien évidemment qu'un prétexte.

La véritable raison tient peut-être dans le fait que ces « organisations syndicales » liées à la direction craignent le verdict des urnes.

FO réclame l'organisation des élections dès mars 2006 en conformité avec les dispositions légales et notre conception de la démocratie.

Là aussi affaire à suivre...

### ***Effectifs en réduction toujours...***

Au 31 décembre 2005 le nombre de Contrat à Durée Indéterminée (CDI) a chuté de 503 (Administratifs + Commerciaux) par rapport au 31 décembre 2004, soit - 2,91 %.

Le nombre de CDI en activité est passé, pour la même période, de 14 924 à 14 726 soit une baisse de 1,33 %.

Chez les commerciaux, les recrutements ont été de 503 pour toute l'année 2005 contre 732 sorties (dont 332 démissions, 287 licenciements et 113 départs en retraite).

Ces chiffres démontrent qu'au-delà des déclarations lénifiantes de la direction, sa volonté est une réelle baisse du coût du travail donc des effectifs. Chez les commerciaux, les raisons essentielles de la baisse des effectifs sont connues : le niveau des rémunérations et les conditions de travail.

Il est grand temps que de véritables négociations s'ouvrent au niveau de la branche afin de donner aux commerciaux une rémunération d'un autre niveau.

### ***Les PFAC...***

Les chiffres au 31 décembre 2005 : 187 CRC et 17 ARC.

Le 11 janvier 2006 était soumis au Comité Central d'Entreprise, l'avenant à l'accord sur les rémunérations des CTCR sur les PFAC. Seuls les élus Force Ouvrière et CGT se sont opposés à ce texte qui ne règle rien, bien au contraire. Tous les élus des autres syndicats ont émis un avis favorable.

Pour sa part Force Ouvrière a de nouveau demandé le rattachement des salariés des PFAC à la Convention Collective des personnels administratifs.

### ***Entretien professionnel annuel individuel...***

En application de l'accord du 24 décembre 2004 sur le développement des compétences et la formation tout au long de la vie, tous les commerciaux seront conviés, en février et mars, par leur hiérarchie à un « entretien professionnel annuel individuel ». Cet entretien qui n'a rien à voir avec ceux actuellement pratiqués, a pour soi-disant objectif de permettre une évaluation, voire une auto évaluation en matière de connaissances, de compétences, de savoir faire, etc.

À l'issue de cet entretien un document est rempli et signé par le commercial, l'inspecteur et le DVRS.

Lors du Comité Central du 11 janvier 2006, les élus FO ont demandé à la direction de s'engager à ne pas utiliser cet entretien contre le salarié. Aucune réponse de la direction.

Ce refus en dit long sur l'utilisation que la direction compte faire de ce document. Aussi nous conseillons vivement aux salariés de ne pas le signer.

Pour tout problème ne pas hésiter à contacter les délégués Force Ouvrière.

**Oligo...**

Lors du CCE du 11 janvier 2006, la direction a présenté les conditions de rémunérations de la vente de ce produit qu'elle a décidé unilatéralement.

Au-delà des problèmes posés par la vente de produits bancaires, Force Ouvrière a indiqué que la rémunération relève de la négociation collective, ce sur quoi Axa s'assoie en société « socialement responsable ».

Nous publions ci-après le document de la direction fourni aux membres du Comité Central.

*Comité Central d'Entreprise AXA France  
Séance du 11 janvier 2006*

**Texte de la direction****Projet de lancement du nouveau produit bancaire : le compte Oligo****Informations complémentaires relatives au commissionnement****Montant****Oligo acquisition avec carte bancaire**

Les règles sont les suivantes, exprimées en unités d'euros ou en montant :

- pour un commercial Phénix : forfait de 2000 unités calculées au taux de 1,6 % (0,30 % pour les débutants)
- pour un commercial S98 : forfait de 2000 unités calculées au taux de 1,5 %
- pour un commercial BS2000 : forfait de 2000 unités calculées au taux de 1,2 %
- pour un commercial EP92 : forfait de 2000 EQPU
- pour un commercial S60 : forfait de 24 €y compris frais professionnels en cas de production seule, partagé selon les règles habituelles en cas de coproduction.
- pour un commercial BS60 : forfait de 24 €pour l'Agent Principal y compris frais professionnels

Pour les commerciaux Phénix, en cas d'ouverture d'un compte Oligo par un nouveau client, la prime « nouveau client » est celle de la liste 1 (35,35 €).

**Oligo transformation**

Les règles sont les suivantes, exprimées en unités d'euros ou en montant :

- pour un commercial Phénix : forfait de 1000 unités calculées au taux de 1,6 % (0,30 % pour les débutants)
- pour un commercial S98 : forfait de 1000 unités calculées au taux de 1,5 %
- pour un commercial BS2000 : forfait de 1000 unités calculées au taux de 1,2 %
- pour un commercial EP92 : forfait de 1000 EQPU
- pour un commercial S60 : forfait de 12 €y compris frais professionnels en cas de production seule, partagé selon les règles habituelles en cas de coproduction.
- pour un commercial BS60 : forfait de 12 €pour l'Agent Principal y compris frais professionnels

**Intégration de la production réalisée** (en fonction des dispositions contractuelles et des accords en vigueur).

- dans l'OMP
- dans l'assiette de calcul des congés payés et jours fériés
- dans l'indemnisation formation continue

Elle concourt également au calcul de l'enveloppe des frais professionnels.